

## À la ville

Tu serais un artisan...

### La puanteur des rues de Paris

« Il advint que les charrettes que l'on conduisait parmi les rues soulevèrent et remuèrent tant la boue et l'ordure dont elles étaient pleines qu'une puanteur si forte que nul ne pouvait la supporter monter jusqu'à la fenêtre où était le roi. »

*Chroniques de Saint-Denis, XIII<sup>e</sup> siècle.*

Qu'est-ce qu'un artisan ? (deux exemples)

#### Forgeron

En raison de la dureté du métier, ce sont surtout de grands adolescents qui entrent en apprentissage chez les forgerons. Ils ont pour tâche principale d'entretenir le feu en actionnant, à la force de leurs bras ou même de leurs jambes, en sautant dessus, les gros soufflets de forge.

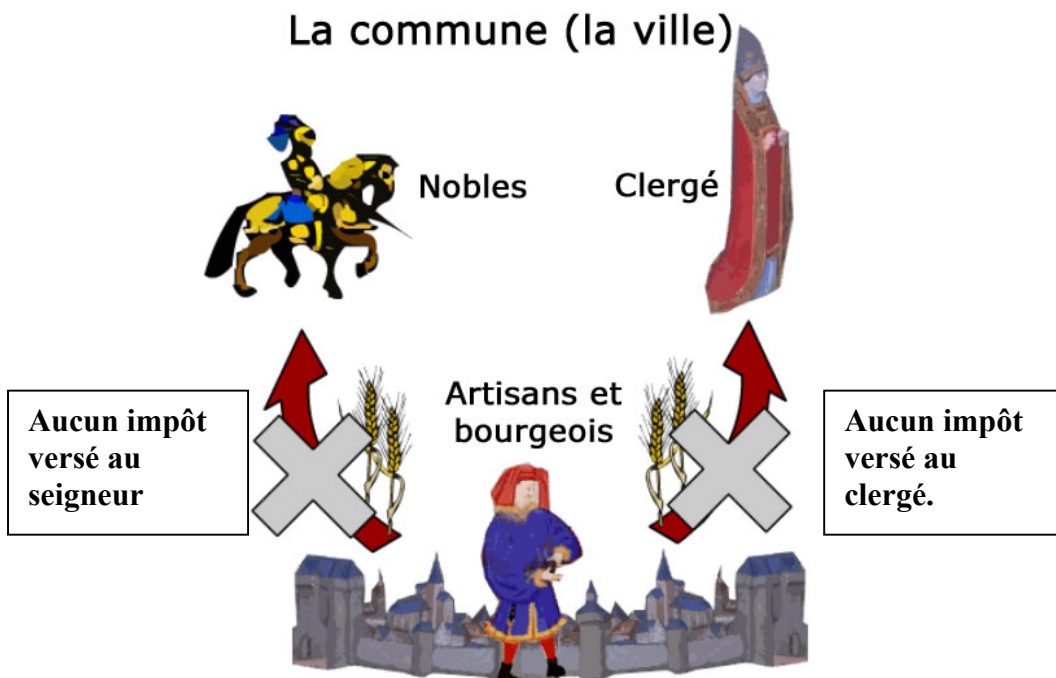
#### Couturier

En milieu urbain, les métiers du textile drainaient un nombre considérable de jeunes apprenti(e)s : si le filage à la quenouille, puis au rouet, est spécifiquement féminin, en revanche la couture et la broderie étaient ouvertes aux jeunes des deux sexes.

Extrait de la bibliothèque nationale de France

<http://classes.bnf.fr/ema/feuils/feuille5/index.htm>

## La commune (la ville)



### **Extrait de La Charte de Saint-Quentin**

La commune (la ville) est établie afin que les hommes qui la composent continuent de demeurer francs et libres avec tous leurs biens.

(...)

Protection des hommes et des biens : Les habitants ont la liberté de leurs personnes et de leurs biens, ils sont appelés «bourgeois».

(...)

Impôts, finances : Le montant des amendes sera employé à l'entretien des murs et fortifications de la ville. Les bourgeois de Saint-Quentin ne doivent aucun impôt direct, ni au seigneur, ni au Roi (...)

Si le Maire, les Jurés et la communauté de la ville ont besoin d'argent pour les affaires de la commune, ils pourront faire une collecte ou un impôt ...

La monnaie de la commune est la seule à avoir cours légal, et ne peut être dépréciée, même par le Roi, sans le consentement du Maire et des Jurés..

### **À la campagne**

Tu peux être paysan...

#### **Les enfants à la campagne**

Les filles et les garçons ne se voient pas investis des mêmes rôles. Les filles ont vocation à rester dans l'espace de la ferme pour aider leur mère. Les garçons sont commis aux tâches masculines : travaux des champs et des vignes, tonte, arrachage des mauvaises herbes, ramassage du bois, vente au marché.

La besogne ne manque pas et les aînés sont particulièrement mis à contribution : "Tard couché et tôt levé, voilà la vie que j'ai toujours menée", se lamente un grand frère, dans un fabliau du XIII<sup>e</sup> siècle.

Adapté de : <http://classes.bnf.fr/ema/campagne/enfants/index4.htm>

## Le paysan et son seigneur

A la St-Jean (24 juin), les paysans doivent faucher les prés du seigneur. (...) En août, moisson du blé qu'ils doivent porter à la grange (...) après que le seigneur eut prélevé sa part. En septembre, ils (lui) doivent un pourceau (jeune porc) sur huit. À la St-Denis (9 octobre), ils paient le cens (taxe). Au début de l'hiver, corvée sur la terre seigneuriale, pour la préparer, semer, herser (...). Si le vilain vend sa terre, le treizième du prix de vente revient au seigneur. S'il marie sa fille hors de la seigneurie, il paye trois sous. Une semaine avant Pâques, il doit (un certain nombre de moutons) et une corvée de labour. Puis il doit aller au bois couper les arbres (...). Le meunier du seigneur, pour moudre le grain du vilain, prélève un boisseau de grain et de la farine ; au four, il faut payer aussi.

*Droits seigneuriaux au XIIIe siècle à Verson, Normandie.*

